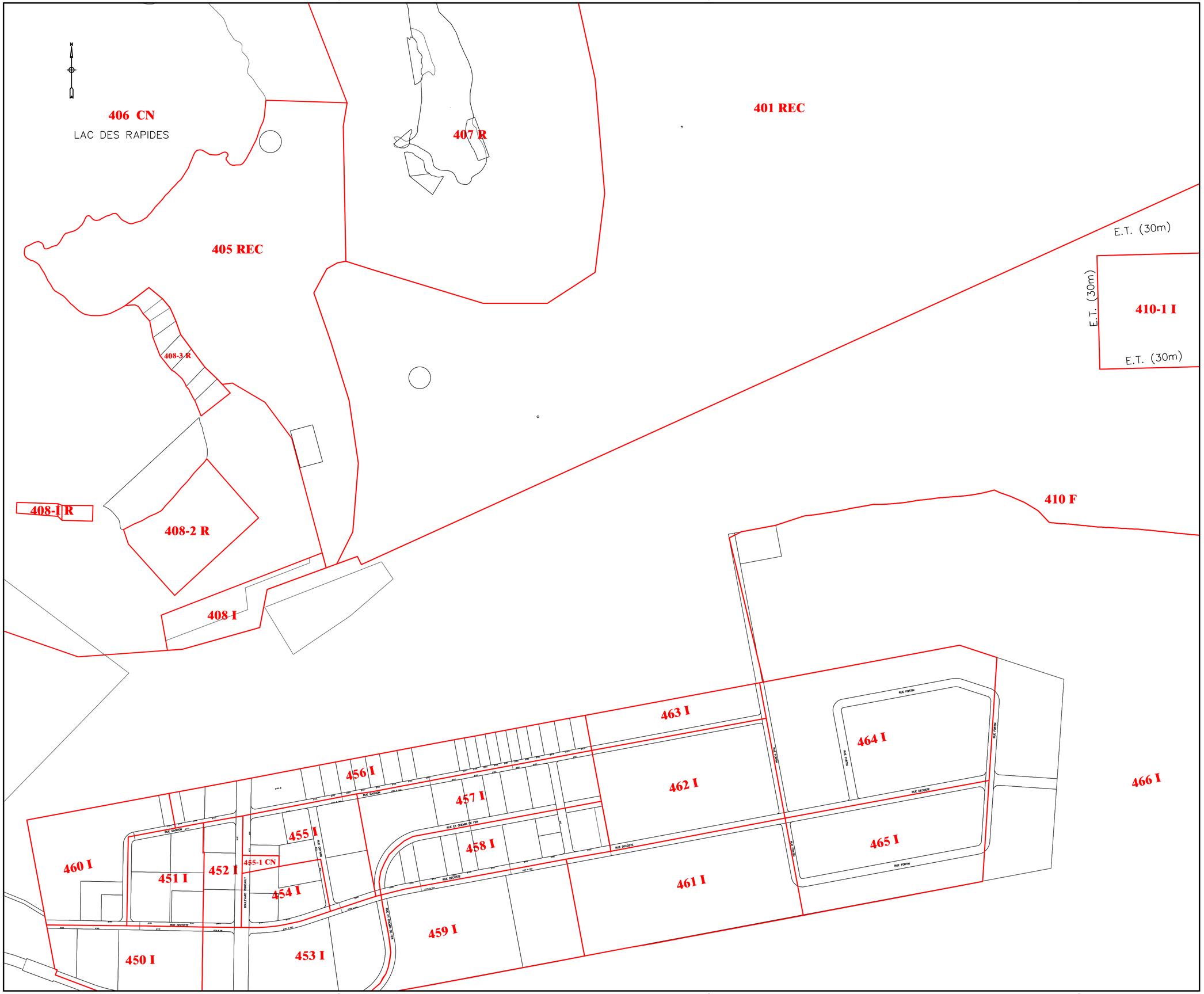

ZONE — USAGE DOMINANT

R	Résidentiel ou habitation
C	Commerce et service
CI	Commerciale–industriel
I	Industriel
S	Public et institutionnel
REC	Récréation
A	Agricole
F	Forestier
CN	Conservation

LIMITE

- Lot
- Zone
- Municipale

SECTEUR DE CONTRAINTE

- Zones à risques moindres
- Zones à risques élevés
- Zones inondables

Annexe au plan de zonage (zones de contrainte)

Plan 92–048 (voir art. 24.1)
Plan 92–070 (voir art. 24.1)

Règlement numéro 2007–103
Adopté le 10 décembre 2007
Entré en vigueur le 12 février 2008.

REV. No.	DATE	NATURE	PAR	APPROUVÉ
15	13–03–2025	MISE À JOUR (3)	M.M.	
14	24–01–2024	MISE À JOUR (3)	M.M.	
13	10/10/2023	MISE À JOUR (4)	M.M.	
12	25/01/2022	MISE À JOUR (2)	M.M.	
11	17/02/2021	MISE À JOUR (2)	M.M.	
10	28/02/2020	MISE À JOUR (4)	M.M.	
09	2019	MISE À JOUR (1)	M.M.	
08	2018	MISE À JOUR (11)	M.M.	
07	2016	MISE À JOUR (10)	M.M.	
06	2015	MISE À JOUR (8)	M.M.	
05	2013	MISE À JOUR (9)	M.M.	
04	2012	MISE À JOUR (14)	M.T.	
03	2011	MISE À JOUR (3)	M.T.	
02	2009	MISE À JOUR (3)	ROCHE	
01	2008	MISE À JOUR (2)	ROCHE	

CORRECTION APRÈS TRAVAUX LE_____ _____ PAR ___ _____ ___

CE PLAN FAIT PARTIE INTEGRANTE DU RÈGLEMENT No
ADOPTÉ LE

MAIRE : _____ (Ghislain Lévesque)

GREFFIÈRE : _____ (Valérie Haince)

ROCHE INGÉNIEURS-CONSEILS

Roche ltée, Groupe-conseil
3075, ch. des Quatre-Bourgeois
Québec (Québec)
Canada, G1W 4Y4
Téléphone: (418) 654-9600
Télécopieur: (418) 654-0699
Site web: www.roche.ca

VILLE DE SEPT-ÎLES

NOM DU PROJET:

PLAN DE ZONAGE

LOCALISATION DU PROJET:

RELEVÉ PAR :	CONCEPTEUR :
DESSINÉ PAR : C. MORIN	VÉRIFIÉ PAR :
VÉRIFIÉ PAR :	APPROUVÉ PAR :
DATE :	ÉCHELLE : 1:5000
RÈGLEMENT No. :	PLAN No. : 2723
CONTRAT No. :	